



Commercial
sexual
exploitation
of children

Exploitation
sexuelle
des enfants
à des fins
commerciales

Explotación
sexual
comercial
de los niños

La traite des enfants

L'exploitation sexuelle est le plus souvent une affaire d'isolement et de domination – on isole un enfant en mettant à profit sa vulnérabilité, puis on exerce un pouvoir sur lui, soit directement dans le cadre de relations sexuelles, soit indirectement en invitant d'autres personnes à faire de lui la victime de leurs agressions sexuelles. En éloignant l'enfant de chez lui et de sa communauté, ainsi que des dispositifs de protection qu'il pouvait y trouver, l'exploiteur se facilite la vie et, s'il compte exploiter l'enfant à des fins commerciales, les bénéfices sont plus faciles à engranger.

Piégeage et éloignement

Le fait d'éloigner les enfants de leur cadre de vie habituel pour les exploiter s'appelle la traite. Cela peut se faire à plusieurs niveaux : les enfants peuvent être emmenés loin de leur ville natale dans une autre partie du pays où, coupés de leur cadre de vie normal, ils seront plus facilement dominés et exploités. Il y a souvent, en toile de fond, les disparités économiques entre la ville et le village ou entre des régions pauvres et plus riches du pays, ce qui permet aux exploiters de faire croire aux enfants et à leur famille que le déplacement à la ville ne peut apporter que des avantages.

L'éloignement peut se faire par la route, par chemin de fer, par mer ou (moins souvent) par avion. Souvent, la distance couverte n'est guère plus longue qu'un trajet en autobus. Les jeunes villageoises recrutées pour des emplois non spécialisés et ramassées par des proxénètes à leur arrivée à la gare routière centrale de la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abeba, par exemple, ont dit aux intervieweurs qu'elles se sont laissées prendre au piège de la prostitution parce qu'elles n'avaient pas de quoi acheter un billet de retour, alors qu'il ne coûte qu'un dollar des États-Unis.

La traite intérieure des enfants est souvent facilitée par des recruteurs connus de la communauté locale. Dans les villages du nord de la Thaïlande, par exemple, des femmes connues des villageois font miroiter aux jeunes femmes des emplois de femme de ménage ou de serveuse relativement bien rémunérés à Bangkok et dans les stations touristiques. Elles leur parlent du travail qu'elles peuvent trouver dans les hôtels, les bars et les maisons de la classe moyenne, et offrent souvent de payer les frais de leur placement, à charge pour ces filles de rembourser leur dette sur leurs gains futurs. Le même scénario se répète dans des pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud et dans les régions les plus pauvres d'Europe.

Chaque fois qu'une famille a besoin d'argent pour survivre, à moins qu'elle ne veuille simplement accéder à un niveau de vie supérieur, et là où les enfants sont censés se plier à la volonté des adultes, l'enfant peut devoir travailler pour aider sa famille. C'est tout particulièrement le cas des filles, dont le devoir de gagner de l'argent pour la famille est considéré comme comptant davantage que leur droit à l'instruction, encore que les garçons soient eux aussi victimes de trafiquants un peu partout dans le monde.

Il arrive que les familles ne sachent pas ce qui attend leur enfant et ne l'apprennent jamais, ou l'apprennent seulement lorsque leur fille leur est rendue, parfois malade et ayant fini d'être un produit vendable pour ses exploiters. Même les filles qui sont effectivement placées dans des emplois non dangereux après avoir été emmenées se retrouvent souvent employées dans l'industrie du sexe, leur servitude pour dettes et leur isolement faisant d'elles des proies faciles pour une exploitation secondaire.

L'exploitation emprunte souvent le chemin qui mène du village à l'emploi de femme de ménage dans une station balnéaire, à celui de serveuse de bar dans la même station, puis à celui d'entraîneuse, avant l'entrée dans l'industrie du sexe.

De façon plus générale, les jeunes filles exploitées en vue d'être placées dans des emplois risquent davantage d'être ultérieurement recrutées dans l'industrie du sexe. Elles peuvent occuper des emplois dangereux pour la santé et, si elles tombent malades, ne plus être d'aucune utilité pour leur employeur; elles peuvent alors se retrouver dans la rue ou se faire recruter directement dans l'industrie du sexe. Elles peuvent travailler dans des endroits écartés, comme parmi des communautés de mineurs, où le milieu, dominé par les hommes, les rend vulnérables à l'agression sexuelle. On voit que toutes les formes de travail des enfants, en particulier si des trafiquants les éloignent de leur cadre de vie habituel, augmentent la vulnérabilité de ces enfants à l'exploitation sexuelle. À chaque étape, les souteneurs, recruteurs et autres intermédiaires prennent leur commission tandis que la fille devient de plus en plus isolée, vulnérable et difficile à localiser.

Les criminels qui se livrent à ce type d'exploitation peuvent ne pas correspondre à l'image que l'on s'en fait habituellement lorsqu'on évoque les 'réseaux de trafiquants' – il peut s'agir d'une vieille 'tantine', d'un proxénète de la ville, d'un conducteur d'autobus ou d'un réceptionniste dans un hôtel soudoyé pour fermer les yeux. Mais leurs allures inoffensives sont précisément ce qui leur permet d'agir comme ils le font : ils font d'excellents mystificateurs, prennent peu de risques et néanmoins gangrènent l'élément vital des communautés qu'ils prennent pour cible.

Exploitation transfrontalière

La traite transfrontalière fonctionne souvent sur une échelle plus importante et organisée, ne serait-ce que parce que la logistique est plus complexe et que les bénéfices sont généralement plus importants. Une partie de cette traite est assez classique, empruntant des itinéraires terrestres qui servent depuis toujours à la contrebande de marchandises : cols de montagne, frontières mal ou non surveillées, postes frontière où les gardes peuvent être achetés. Les frontières terrestres entre l'Europe orientale et les pays d'Europe occidentale continentale, par exemple, sont franchies depuis longtemps par des malfaiteurs transportant des voitures volées, des biens de consommation de contrefaçon et, de plus en plus depuis quelques années, de la drogue.

Dans le sillage des conflits et de la crise sociale qui se sont abattus sur bon nombre de pays de l'Europe orientale, où l'ajustement structurel et la désintégration des régimes de protection sociale ont plongé bien des familles dans la misère et jeté des jeunes à la rue, les enfants, eux aussi, font l'objet d'un commerce transfrontière. Là encore, ils peuvent croire qu'un emploi légal ou illégal à l'Ouest va leur apporter un avenir meilleur. Très souvent, leur isolement débouche sur l'exploitation sous une forme ou sous une autre, souvent dans l'industrie du sexe. On fait également franchir les frontières aux enfants pour satisfaire la demande des pédophiles d'Europe occidentale.

Il est manifestement moins risqué de se livrer à la contrebande humaine à travers des frontières terrestres que par air ou par mer car – en particulier dans les pays presque sans frontières d'Europe – les postes de contrôle sont rares, débordés et souvent peu surveillés par la police, et la longueur de ces frontières terrestres permet de les franchir à des endroits différents. En revanche, les enfants transportés par air ou par mer arrivent dans des ports ou aéroports désignés, où sont généralement prévus un contrôle douanier et un contrôle de l'immigration. Depuis le milieu des années 90, les gouvernements coopèrent entre eux pour mieux sensibiliser les policiers et les douaniers au problème afin que ceux-ci, redoublant de vigilance, sachent identifier et intercepter les trafiquants impliqués dans l'exploitation des enfants, même s'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Initiatives internationales

Cette mesure, qui va dans le sens de l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, a bénéficié de la coopération intergouvernementale. Plusieurs gouvernements ont signé des mémorandums d'accord où ils constatent l'existence de ce type de trafic à leurs frontières communes et

s'engagent à le combattre. Un exemple récent est le mémorandum d'accord signé par le Mali et la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs gouvernements ont exécuté en commun des programmes de formation à l'intention des douaniers et des policiers. L'amélioration de l'échange de l'information et de la surveillance des déplacements des criminels et pédophiles connus a été rendue possible par les progrès des technologies et des systèmes. Le Groupe de travail permanent d'Interpol sur les infractions contre les mineurs a continué de coordonner la coopération policière internationale sur les enfants disparus et enlevés, et la création d'Europol a renforcé cette action au sein des pays membres de l'Union européenne, où l'ouverture des frontières et l'assouplissement des contrôles douanier et d'immigration ont conduit à s'intéresser de plus près à la criminalité transfrontalière.

En janvier 2001, la Commission européenne a proposé un train de mesures pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants. On estime que pour la seule Union européenne, un demi-million de personnes environ sont victimes de la traite chaque année. La stratégie englobe la protection juridique des enfants victimes de la traite organisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE à des fins de placement dans des emplois ou d'exploitation sexuelle. Elle comprend des définitions communes aux Etats membres de l'UE et des sanctions communes, y compris des peines d'emprisonnement, pour des crimes en rapport avec l'exploitation sexuelle, la pédopornographie et la prostitution infantile, et prévoit un renforcement de la coopération. Par ailleurs, elle insiste à nouveau sur l'importance de l'inclusion dans la législation du principe d'extraterritorialité, ce qui permet aux Etats membres de poursuivre pénalement les exploités accusés d'activités criminelles dans d'autres pays en agissant en coopération avec ces derniers. .

L'extraterritorialité est aussi un élément essentiel de la Recommandation R (91) 11 du Conseil de l'Europe qui, en 1991 déjà, demandait aux Etats membres, parmi toute une série d'autres mesures concertées de lutte contre la traite d'enfants, d'introduire des règles de compétence extraterritoriale. R (91) 11 recommande également de surveiller les activités des agences artistiques, matrimoniales et d'adoption, qui peuvent être des sociétés écran facilitant le déplacement d'enfants et de jeunes adultes d'un pays à l'autre. Ces deux entités régionales européennes procèdent régulièrement à des bilans des initiatives transfrontalières.

De plus, au début de 1997, dans le prolongement du Congrès de Stockholm, la Commission européenne a lancé l'Initiative Daphné et le Programme STOP, tous deux conçus pour faciliter l'action menée par la société civile contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le Programme STOP s'adresse spécifiquement aux secteurs de la police, des douanes et de la magistrature des Etats membres de l'UE, qu'il encourage à coopérer entre eux et à renforcer leurs moyens d'intervention. L'Initiative Daphné, qui est devenue en 2000 un programme de quatre ans, finance des projets que des ONG et des autorités locales exécutent dans un large éventail de domaines liées à la violence, y compris la violence sexuelle et la traite des personnes. Entre 1997 et 2000, quelque 200 projets auxquels ont été associés plus de 600 ONG européennes ont été financés dans les 15 Etats membres. En 2000, les pays candidats à l'adhésion ont pu avoir accès au Programme Daphné, ce qui a étendu son champ d'intervention à l'Europe orientale.

La communauté internationale, de son côté, a montré qu'elle était déterminée à criminaliser et éliminer la traite des enfants en renforçant le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime (ONU) et en lançant un certain nombre de programmes régionaux interinstitutions de l'ONU contre la traite des personnes. De nouveaux instruments internationaux ont été adoptés, dont un Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Protocole qui porte spécifiquement sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et la Convention 182 de l'OIT, par laquelle les Etats Parties s'engagent à éliminer la traite des enfants comme étant l'une des pires formes du travail des enfants.

Ces dernières années, certains pays ont également pris des mesures spécifiques contre la traite : en octobre 2000, le Président des Etats-Unis a signé la 'Loi relative à la protection des victimes de la traite et de la violence', qui annonce la création d'un groupe d'action interinstitutions chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes. Les Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre négocient actuellement un accord de coopération sur le rapatriement des enfants victimes de la traite, initiative qui fait suite à l'accord sur un programme d'action commun adopté en février 2000.

La Colombie a créé un comité interinstitutions de lutte contre la traite des femmes et des enfants et, en 1998, l'Etat mexicain de Puebla a modifié son Code de protection sociale pour y insérer des dispositions contre la traite et l'enlèvement de mineurs. Toujours en Amérique latine, le Costa Rica a adopté en 1999 une nouvelle loi pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.

En Asie également, les stratégies régionales et les accords de coopération ont été renforcés pour tenir compte du fait qu'il importait de plus en plus de trouver des solutions transcendant les frontières au problème de la criminalité transfrontalière. Une réforme judiciaire se rapportant à la traite des enfants a été adoptée en Chine, au Cambodge, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande et au Viet Nam.

Soins aux victimes

Malgré ces réformes, de très nombreux enfants deviennent chaque année les victimes de la traite servant à satisfaire la demande de relations sexuelles avec des enfants, qu'il s'agisse de celle de l'industrie du sexe, de l'exploitation à des fins commerciales moins structurée ou des pédophiles. Outre les risques pour leur santé physique et mentale associés à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, les enfants victimes de la traite sont exposés à un isolement extrême, à l'exclusion linguistique et culturelle et aux tracasseries que leur situation irrégulière peut éventuellement leur valoir de la part des autorités.

S'ils sont secourus ou arrêtés par les douaniers ou la police, ils courent le risque, entre autres, d'être incarcérés avec des délinquants adultes, de faire l'objet d'actions pénales ou d'être expulsés. Très souvent, ce sont les enfants, non les trafiquants et les exploiters, que l'on traite comme des criminels.

Malheureusement, les enfants qui regagnent leur foyer sont souvent victimes de discrimination pour avoir été impliqués dans des activités sexuelles ou parce que l'on les craint malpropres ou en mauvaise santé. Certains sont rejetés par leur famille et leur communauté d'origine et il faut mettre à leur disposition un logement sûr et d'autres services sociaux. La prise en charge des cas des enfants secourus est un domaine d'activité qui ne suscite pas beaucoup d'intérêt et qui manque cruellement de ressources, en partie parce qu'il suppose si souvent un engagement à long terme.

Les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales jouent un rôle des plus importants en matière de protection des enfants risquant de devenir des victimes de la traite et d'appui à ceux qui en ont bel et bien été les victimes.

Les projets de prévention couvrent un champ très large. Il s'agit en effet d'évaluer la vulnérabilité des enfants et des familles et d'identifier ceux auxquels les trafiquants font courir le plus grand risque, et de réaliser des études et d'organiser une surveillance pour établir la cartographie des activités et des itinéraires des trafiquants. Les activités de mobilisation et de sensibilisation sont également importantes; dans les régions où les enfants sont vulnérables parce que leur famille ne comprend pas ce qui attend un enfant remis à des exploiters, la prise de conscience du problème est un puissant moyen de protection. Pour atténuer la pression-attraction des inégalités économiques, qui font que ce sont souvent les jeunes femmes originaires de villes et régions pauvres qui sont acheminées vers des régions plus prospères après qu'on leur a fait miroiter une possibilité d'améliorer leur sort, les ONG ont conçu des projets de production de revenus d'un autre type, consistant à donner aux filles une formation devant leur permettre de trouver un emploi dans leur propre région et, de la sorte, de faire pièce aux pressions familiales qui les poussent au départ ou de balayer les promesses des recruteurs qui se font fort, devant la famille, de procurer à la fille un meilleur revenu si elle leur est remise et emmenée.

Certaines ONG lancent également des opérations de sauvetage, interceptant l'enfant pendant son acheminement vers l'étranger, souvent au moment où les trafiquants s'apprêtent à passer la frontière terrestre ou arrivent au port de destination. Extrêmement dangereuse, cette activité requiert la coopération des autorités locales et de la police – encore un exemple qui montre que la coopération intersectorielle peut changer les choses.

Les organisations de la société civile et les services sociaux prodiguent également des soins aux enfants victimes de la traite. Ils mettent à leur disposition des services de consultation médicale, psychosociale et juridique, des denrées alimentaires et des vêtements et, souvent en prenant certains risques, un logement sûr. Si l'enfant peut rentrer chez lui, les ONG, souvent en collaboration avec des organisations analogues

La traite des enfants 5

du pays d'origine de l'enfant, font de leur mieux pour s'assurer que le bien-être de l'enfant fera l'objet d'un suivi et que les soins nécessaires pourront lui être fournis. Hélas, certains enfants ne peuvent pas rentrer chez eux parce que, ayant été infectés par le VIH ou ayant contracté le SIDA, ils sont rejetés par leur famille et leur communauté. Dans ce cas, c'est souvent l'ONG qui devient, pour une courte durée, la famille de l'enfant.

On a beaucoup progressé dans le domaine de la programmation contre les différentes étapes de la traite; il n'empêche qu'elle continue de poser un redoutable défi. Bien des enfants ne sont toujours pas secourus par les programmes en cours de réalisation et les organisations de terrain signalent une croissance des déplacements d'enfants aux fins d'exploitation par le travail et d'exploitation sexuelle.